



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ROUTE CANTONALE ENTRE LA CHAMBERONNE ET LA VENOGÉ (RC 1)

Des aménagements ciblés pour renforcer la sécurité et la qualité des déplacements à vélo

De mi-septembre à mi-novembre 2025, le Canton de Vaud entreprendra des travaux sur la Route du Lac entre la Chamberonne et la Venogé. Objectif : réaliser une quinzaine de mesures pour renforcer la sécurité des cyclistes et des piétons, améliorer les aménagements pour les vélos et faciliter la cohabitation entre les modes actifs sur l'un des axes les plus fréquentés du réseau cyclable cantonal. A l'issue du chantier, une campagne d'information et de sensibilisation sera déployée pour accompagner ces aménagements. Un monitoring avant et après les travaux est prévu.

La Route du Lac entre la Venogé et la Chamberonne est une liaison cyclable stratégique entre Lausanne, les hautes écoles et les communes de l'Ouest lausannois. Requalifiée en trois étapes entre 2012 et 2022, elle est aujourd'hui l'un des itinéraires cyclables les plus fréquentés du canton, avec plus de 3600 vélos par jour.

Toutefois, la croissance soutenue du trafic cyclable a mis en évidence les limites de certains aménagements : une piste mixte vélos-piétons trop étroite qui mène à des problèmes de cohabitation, notamment à cause des différences de vitesse élevées ; des giratoires en direction de Lausanne difficiles à franchir pour les vélos ; un manque de visibilité à proximité des arrêts de bus, par exemple.

Face à ces constats, soulevés notamment par les usagers et associations cyclistes, les communes et les hautes écoles, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a élaboré une quinzaine de mesures d'aménagement en faveur des cycles. Parmi celles-ci : la création d'une continuité cyclable aux giratoires, l'amélioration des rampes d'accès et du marquage des pistes mixtes, l'ouverture des voies bus à la circulation cyclable, etc. Simples à mettre en œuvre, ces mesures permettront de renforcer la sécurité et d'améliorer la cohabitation des modes actifs sur ce tronçon.

Les travaux prévus pour leur réalisation se dérouleront dès le 23 septembre, pour une durée d'environ deux mois, sous réserve de conditions météorologiques favorables et

du bon déroulement du chantier. Ils seront réalisés sans interruption du trafic routier et concerneront uniquement le sens de circulation en direction de Lausanne. Afin de permettre la réalisation des travaux et d'assurer la sécurité des usagères et usagers, la piste mixte devra être fermée ponctuellement, pour une durée maximale de deux jours, avec la mise en place de déviations locales et signalées. Hormis ces périodes, le trafic cycliste et piéton sera maintenu autant que possible sans déviation.

Un monitoring, sous forme de sondage en ligne et de comptages, sera réalisé avant et après les travaux afin d'évaluer l'efficacité ressentie des aménagements et leur appropriation par les usagères et usagers.

Une campagne d'information et de sensibilisation sera déployée à l'issue des travaux afin d'accompagner les nouveaux aménagements et rappeler les bonnes pratiques de cohabitation.

Avec ce projet, le Canton de Vaud réaffirme son engagement en faveur de déplacements cyclables plus sûrs et efficaces sur l'ensemble du territoire, en cohérence avec les objectifs de la Stratégie cantonale de promotion du vélo.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 18 septembre 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DICIRH, Zoé Dardel, responsable de l'Unité vélo, Direction générale de la mobilité et des routes,
[021 316 71 70](tel:0213167170)

LIEN(S)

Informations sur les travaux et accès au sondage: www.vd.ch/rc1